

**LES RESSOURCES YORBEAU INC.**  
**(“Yorbeau” ou la “Société”)**

**Rapport de gestion**  
**pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018**

*Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 27 mars 2019 et devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et les notes y afférentes. Les états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et les notes y afférentes ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (l'« IAS 34 »), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.*

*Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s'avéreront exactes.*

Général

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a complété les transactions suivantes :

La Société a complété un placement privé et a émis au total 19 010 000 actions accréditives au prix de 0.05 \$ pour un produit brut de 950 500 \$.

Le 17 décembre 2018, la Société a signé une convention d'option définitive avec IAMGOLD Corporation (« **IAMGOLD** »), qui donne à IAMGOLD l'option de devenir propriétaire à 100 % de la propriété Rouyn de Yorbeau (la « **propriété Rouyn** ») située au Québec, au Canada.

La convention d'option définitive prévoit que, sous réserve de certaines conditions, IAMGOLD versera certaines sommes et fera des dépenses d'exploration qui lui donneront l'option de devenir propriétaire à 100 % de la propriété Rouyn. Pour gagner l'option d'achat, IAMGOLD doit remplir les exigences suivantes :

1. verser à Yorbeau un premier paiement en espèces de 1 million de dollars canadiens à la date d'effet de la convention d'option définitive (la « **date d'effet** »);
2. financer et engager des dépenses d'exploration de 9 millions de dollars canadiens pendant au maximum quarante-huit (48) mois civils après la date d'effet (la « **période des dépenses** »), dépenses d'exploration qui doivent atteindre un seuil minimum au cours de chaque période de 12 mois de la période des dépenses et entraîner des forages au diamant sur au moins 20 000 mètres dans les vingt-quatre (24) mois suivant la date d'effet ou, si elle est ultérieure, la date à laquelle l'ensemble des autorisations ou consentements gouvernementaux nécessaires au programme de forage auront été obtenus;
3. verser à Yorbeau des paiements en espèces provisoires de 3 millions de dollars canadiens au total au cours de la période des dépenses;
4. réaliser une estimation des ressources de la propriété de Rouyn selon les pratiques habituelles d'IAMGOLD en matière d'estimation et de déclaration de l'information, sous réserve des paramètres techniques détaillés dont conviendront IAMGOLD et Yorbeau; et
5. faire un paiement en espèces final à Yorbeau en trois versements sur une durée maximale de deux ans après la période des dépenses, d'une somme totale égale au moins a) du produit du nombre total d'onces d'or indiqué dans l'estimation des ressources multiplié par 15,00 \$ CA, et b) de 30 millions de dollars canadiens.

En plus du paiement en espèces final, lors de l'exercice de l'option, IAMGOLD émettra et accordera à Yorbeau une redevance sur le rendement net à la sortie de fonderie de 2 % sur tous les minéraux produits à la propriété Rouyn. IAMGOLD sera l'exploitant et le gestionnaire de projet de la propriété Rouyn pendant la période d'option. Yorbeau sera représentée sur un comité consultatif qui formulera des recommandations sur le programme des travaux.

La Société continue son évaluation des autres propriétés afin d'optimiser ses activités d'exploration futures.

### Risques et incertitudes

L'exploration et la mise en valeur de gisements minéraux peuvent être affectées à différents degrés par plusieurs facteurs tels que les règlements du gouvernement, les risques environnementaux, l'utilisation des terres, la dépendance sur le personnel-clé et d'autres risques normalement encourus dans l'industrie minière. La Société a de nombreux concurrents disposant de ressources financières, techniques ou autres plus importantes que les siennes.

L'exploration, la mise en valeur et l'exploitation des propriétés de la Société peuvent exiger un financement supplémentaire considérable. Les sources de fonds futurs disponibles à la Société sont l'émission de capital-actions additionnel et le financement par entreprise de coparticipation et/ou par la vente de redevances. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la Société. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration, de mise en valeur ou de production à l'une ou à l'ensemble des propriétés de la Société, et même occasionner la perte de sa participation dans la propriété.

### Résultats des activités

#### *Administration*

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a réalisé une perte nette de 1 004 277 \$ comparativement à un bénéfice net de 1 720 554 \$ l'année précédente. Ceci représente une perte nette de 0,01 \$ par action. Les revenus pour l'exercice ont totalisé 56 024 \$ (excluant un élément hors trésorerie se rapportant à des actions accréditives) comparativement à 2 424 528 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Les revenus sont composés : i) d'un montant 17 463 \$ représentant les frais facturés à IAMGOLD, ii) d'un montant de 7 961 \$ , représentant les frais divers facturés par Yorbeau; iii) d'un montant de 30 600 \$ représentant les frais de location de 4 200 \$ facturés à 1948565 Ontario Inc. pour l'entreposage de carottes sur la propriété de Yorbeau et les frais de 26 400 \$ facturés à IAMGOLD Corporation pour la location de la carothèque de Yorbeau située à Chibougamau. Les charges pour l'année ont totalisé 1 221 479 \$ (excluant des éléments hors trésorerie des paiements fondés sur des actions comparativement à 1 176 326 \$ (excluent des éléments hors trésorerie des paiements fondés sur des actions et l'amortissement) lors de l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Les charges administratives pour l'exercice, dont les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous, ont augmenté de 167 188 \$ comparativement à l'année précédente.

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
Honoraires professionnels	400 125	\$	240 453	\$
Relations avec les investisseurs	150 802		169 397	
Salaires	232 979		267 150	
Divers	151 428		87 565	
Loyer	68 707		69 162	
Assurance	11 824		11 909	
Taxes, permis, honoraires	543		3 584	
<b>Total</b>	<b>1 016 408</b>	<b>\$</b>	<b>849 220</b>	<b>\$</b>

*Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation*

Au cours de l'exercice, la Société a encouru un total de 1 440 379 \$ en dépenses d'exploration (comparativement à 1 950 361 \$ l'année précédente), lesquelles ont été encourues principalement sur les propriétés Rouyn, Estrades-Caribou et KB. Les éléments importants des dépenses d'exploration sont les coûts de forage d'un montant de 638 023 \$ et les salaires et les frais de consultation des géologues et des techniciens d'un montant total de 618 457 \$.

En raison de ces coûts et dépenses d'exploration, les propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation de la Société ont augmenté à 22 260 139 \$ au 31 décembre 2018 (comparativement à 21 976 047 \$ au 31 décembre 2017), dont le montant de 15 575 051 \$ représente la valeur comptable nette de la propriété Rouyn.

**Information annuelle choisie**

Le tableau suivant présente de l'information annuelle choisie pour chacun des trois plus récents exercices complétés :

	<u>2018</u>		<u>2017</u>		<u>2016</u>
Revenu	56 024	\$	2 424 528	\$	93 064
Autre revenu relié aux actions accréditatives	222 345	\$	476 181	\$	579 881
Revenu total	278 369	\$	2 900 709	\$	672 945
Bénéfice (perte) et perte du résultat étendu	(1 004 277)	\$	1 720 554	\$	(547 556)
Bénéfice (perte) net(te) par action, de base et diluée	(0,01)	\$	0,01	\$	(0,01)
Actif total	28 211 305	\$	28 355 782	\$	26 075 376
Passif à long terme	279 000	\$	279 000	\$	279 000

**Sommaire des résultats trimestriels**

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle cumulative choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

<u>Information cumulée en date du</u>	<u>Revenus</u>	<u>Profit net (Perte nette)</u>	<u>Profit (perte) nette par action, de base et diluée</u>
31 décembre 2018	278 369 \$	(1 004 277) \$	(0,01) \$
30 septembre 2018	253 145 \$	(476 925) \$	(0,01) \$
30 juin 2018	243 095 \$	(249 208) \$	(0,00) \$
31 mars 2018	217 745 \$	13 429 \$	(0,00) \$
31 décembre 2017	2 900 709 \$	1 720 554 \$	0,01 \$
30 septembre 2017	2 931 469 \$	2 261 675 \$	0,01 \$
30 juin 2017	2 693 163 \$	2 204 579 \$	0,01 \$
31 mars 2017	303 376 \$	92 698 \$	(0,00) \$

**Liquidité**

La Société finance ses activités principalement par la vente de ses actions. La Société considère également d'autres alternatives de financement, tel que du financement par entreprise en coparticipation.

Au cours de l'exercice, la Société a complété un placement privé, tel que décrit sous la rubrique « Général », aux termes desquels elle a émis 19 000 010 actions accréditatives au prix de 0,05 \$ l'action pour un produit brut de 950 500 \$.

La Société aura besoin 400 000 \$ pour financer ses dépenses corporatives de 2019. Quant aux dépenses d'exploration de 2019, la société mettra en place les financements requis après avoir analysé les résultats des travaux courants.

La Société s'est engagée à effectuer des travaux de prospection et d'exploration admissibles pour un montant de 919 222 \$ avant le 31 décembre 2018 en lien avec les financements accréditifs réalisés en 2017. Au 31 décembre 2018, la Société avait acquitté ses engagements.

Quant au financement accréditif de 950 500 \$ réalisé en 2018, la société s'est engagée à effectuer des travaux de prospection et d'exploration admissibles pour un montant de 950 500 \$ avant le 31 décembre 2019.

### Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des hypothèses et des incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont constatées relativement à ce qui suit:

- Recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Évaluation des crédits d'impôt relatifs à des ressources et des crédits de droits miniers remboursables;
- Évaluation de la provision pour remise en état du site;
- Recouvrabilité des actifs d'impôt différé;
- Évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accréditatives.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

### Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées

Les nouvelles normes suivantes ont été publiées mais n'ont pas encore été appliquées par la Société:

#### *IFRS 16, Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, Contrats de location, qui remplacera l'IAS 17, Contrats de location. Cette norme exigera que tous les contrats de location de plus de 12 mois soient présentés à titre d'actifs et de passifs à l'état de la situation financière d'une société. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise pour les sociétés qui appliquent également l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. La société s'attend à ce que ses contrats de location exploitation doivent être constatés dans son état consolidé de la situation financière lors de l'adoption initiale de l'IFRS 16.

### Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information ne sont pas efficaces car ils comportent une faiblesse importante, comme décrit plus en détail dans la section "Contrôle interne à l'égard de l'information financière". Ces faiblesses importantes pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Société et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

### Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS. Ledit contrôle interne de l'information financière n'est pas efficace car il comporte les faiblesses importantes suivantes :

- il y a une séparation inadéquate des fonctions relatives, tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information »;
- il n'y a pas de processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme; et
- il n'y a pas de processus formel pour évaluer la provision pour la restauration de sites.

La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger la lacune résultant de la séparation inadéquate des fonctions.

La direction a fréquemment des discussions avec des tierces parties concernant ses propriétés minières et quant à la possibilité de former des entreprises en coparticipation et de conclure d'autres transactions. Par conséquent, malgré l'absence d'un processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante dans l'évaluation est peu probable en raison de l'information obtenue lors des discussions avec des partenaires potentiels de l'industrie.

Quant à l'absence d'un processus formel d'évaluation de la provision pour la restauration de sites, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante est peu probable puisque seulement deux propriétés de la Société sont assujetties à des travaux de restauration et qu'une évaluation de la provision pour la restauration des sites de ces deux propriétés a été effectuée récemment.

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière survenu pendant le trimestre terminé le 30 septembre 2018 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

### Divulgaration d'informations de nature technique et scientifique

La personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 qui révise et approuve l'information de nature technique et scientifique divulguée dans les communiqués de presse et les autres documents d'information continue de la Société est Gérald Riverin, Ph D., P. Géo.

### Transactions avec des parties liées

En contrepartie partielle pour l'acquisition de 12 claims miniers qui font maintenant partie de la propriété Rouyn, la Société a consenti, aux termes d'une convention datée du 14 juillet 1997, à payer à Société Minière Alta Inc. (« Alta ») une redevance de 50 000 \$ par année. Les paiements sur la redevance sont imputés à l'état consolidé du résultat global car ces paiements ne seront jamais récupérés. G. Bodnar jr, un administrateur de la Société, est le seul actionnaire d'Alta.

### Instruments financiers

Les instruments financiers utilisés par la Société consistent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, d'autres effets à recevoir, des dépôts en fidéicomis et des fournisseurs et autres créditeurs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont investis dans des investissements à court terme ayant des dates d'échéance de trois mois ou moins et sont utilisés pour le fonds de roulement et tout autre besoin corporatif.

### Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Société consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 326 549 013 étaient émises et en cours au 31 décembre 2018. À cette date, la Société avait également des options en cours visant l'achat d'un total de 7 025 000 actions à des prix variant de 0,035 \$ à 0,18 \$ l'action.

### Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Société sont disponibles sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).